



POLITIQUES ET PROCÉDURES DE LA CERTIFICATION DES ENTRAÎNEURS

31 mai 2012

ORGANISATION DU NOUVEAU PNCE

Les ateliers du PNCE sont mis sur pied pour répondre aux besoins de tous les entraîneurs, de celui qui commence en sport communautaire à l'entraîneur-chef d'une équipe nationale. Le programme est maintenant basé sur les compétences; la certification est donc obtenue selon ce qu'un entraîneur sait faire et non plus seulement sur ce qu'il connaît. Ce nouveau système de certification fait la différence entre les entraîneurs qui sont « formés » et ceux qui sont « certifiés » afin de s'assurer qu'ils participent aux formations et qu'ils soient évalués sur ce qu'ils apprennent. Aussi, tous les entraîneurs (peu importe le sport ou le contexte) sont formés sur la prise de décision éthique et sur la sécurité dans le sport.

NIVEAU DE CERTIFICATION	QUI PEUVENT-ILS ENTRAÎNER	COMPÉTENCES APPRISSES	PHASES DU DLTJ
Introduction au squash Entraîneur de squash certifié ou assistant de squash certifié	Joueurs débutants	<ul style="list-style-type: none"> • Rôles et responsabilité de l'entraîneur • Formats des leçons • Coup droit et revers • Séances d'entraînement et exercices • Tactiques de base et déplacement sur le court • Planification de leçons individuelles et de groupe • Organisation et programmation de club • Microenseignement 	<p>Départ actif</p> <p>Fondements</p> <p>Apprendre à s'entraîner</p> <p>Actif pour la vie</p>
Intermédiaire/Introduction à la compétition Entraîneur intermédiaire certifié ou entraîneur de club certifié	Joueurs intermédiaires	<ul style="list-style-type: none"> • Coups intermédiaires • Déplacement sur le court • Stratégies et tactiques • Performance de match • Pratiquer à entraîner 	<p>Apprendre à s'entraîner</p> <p>S'entraîner à entraîner</p> <p>Actif pour la vie</p>
Compétition-développement Entraîneur provincial certifié	Athlètes avancés, joueurs de haut niveau	<ul style="list-style-type: none"> • Programmation • Évaluations individuelles et en groupe • Plans annuels d'entraînement • Séances d'entraînement technique/tactique • Compétition • Analyser la performance technique/tactique • Analyse de match 	<p>S'entraîner à entraîner</p> <p>S'entraîner pour la compétition</p> <p>Actif pour la vie</p>

Niveaux 4 et 5	Entraîneur au niveau national, professionnel/athlètes étrangers	<ul style="list-style-type: none"> • Systèmes d'énergie • Entraînement de la force • Facteurs de performance • Nutrition • Facteurs environnementaux • Récupération et régénération • Préparation psychologique • Compétences avancées • Analyse biomécanique • Stratégie avancée 	
----------------	---	---	--

		<ul style="list-style-type: none"> • Planification et périodisation • Camps d'entraînement • Compétitions • DLTJ • Leadership et éthique • Conscience de soi et gestion personnelle • Système sportif canadien • National Team Program *dépend du choix/inscription de l'entraîneur 	<p>S'entraîner pour la compétition S'entraîner à gagner Actif pour la vie</p>
--	--	--	---

NOTE : tous les entraîneurs certifiés au Canada doivent faire et réussir l'évaluation en ligne du PNCE « Prise de décisions éthiques » – offert sans frais : <http://www.coach.ca/elearning-s13846&language=fr>

COMPRENDRE L'ANCIEN ET LE NOUVEAU PROGRAMME PNCE

Les entraîneurs certifiés dans le cadre de l'ancien PNCE ayant reçu la formation et la certification avant le 31 décembre 2005 seront crédités sous l'ancien PNCE. Toutefois, les nouvelles formations, les mises à niveau de certification, les challenges ou les certifications seront dorénavant crédités dans le cadre du nouveau PNCE.

APERÇU DES ÉQUIVALENCES ET DE LA CERTIFICATION ACCÉLÉRÉE D'ENTRAÎNEUR POUR LES PROFESSIONNELS DE SQUASH

En créant une politique d'équivalences et de certification accélérée pour les entraîneurs certifiés de Squash Canada, l'organisation permet aux professionnels, anciens joueurs, et entraîneurs étrangers travaillant maintenant au Canada d'accéder aux programmes de certification de niveaux avancés. Ce processus réglera le problème actuel d'entraîneurs étrangers formés et travaillant au Canada qui n'obtiennent pas de certification ou d'équivalences. Les entraîneurs qui obtiennent la certification par le biais du processus d'équivalences et de certification accélérée de Squash Canada seront reconnus comme entraîneurs certifiés (formés et évalués) avec le PNCE. Ce processus permettra aux entraîneurs d'être intégrés au système canadien des entraîneurs sans devoir passer de temps à suivre la formation de certification qui serait plus ou moins pertinente vu leur expérience. **Le processus d'équivalence et de certification accélérée s'assure d'un contrôle de la qualité au niveau de l'entraînement. On accorde une certification justifiée aux personnes, tout en gardant un certain standard d'excellence pour les athlètes avec qui elles travaillent.**

À qui s'adresse ce processus?

Il sera avantageux pour les professionnels, les anciens joueurs et les entraîneurs étrangers qui désirent devenir entraîneurs au Canada.

En quoi consiste le processus d'équivalences?

Il est conçu pour les entraîneurs étrangers vivant au Canada et ayant obtenu leur certification dans un autre pays. Pour se qualifier au processus d'équivalences, ils doivent être résidents officiels du Canada. Les entraîneurs de squash canadiens qui atteignent un niveau international (Politique sur les entraîneurs itinérants) peuvent aussi obtenir des équivalences.

Le processus d'équivalences suit les politiques suivantes :

- **SECTION A** : Entraîneurs canadiens certifiés selon l'ancien PNCE nécessitant des équivalences dans le nouveau PNCE
- **SECTION B** : Entraîneurs certifiés à l'étranger et travaillant au Canada

- **SECTION C** : Certification d'entraîneurs itinérants étrangers pour des joueurs de niveau international et d'entraîneurs non certifiés

En quoi consiste le processus d'accélération?

Il permet à des athlètes professionnels, anciens et actuels, et à des entraîneurs à plein temps d'obtenir rapidement la certification de base d'entraîneur grâce à leur vaste expérience en sport.

Le processus d'accélération suit la politique suivante :

SECTION D : Programme de certification accélérée pour les joueurs et les entraîneurs non certifiés

Exceptions au processus d'équivalence et de certification accélérée

Tous les entraîneurs doivent faire le module « Prise de décisions éthiques » (exigence du PNCE), même s'il participe au programme d'équivalences et de certification accélérée. Les entraîneurs qui seront certifiés comme entraîneurs compétition-développement devront également suivre les modules « Gestion des conflits » et « Diriger un sport sans dopage » mis de l'avant par le PNCE (exigence du PNCE).

NOTE : selon les règlements du PNCE, les entraîneurs ne pourront pas être exemptés de suivre ces modules, peu importe le niveau

Entraîneurs – Équivalences et certification accélérée (Certification à être obtenue)	Exigences du PNCE
Introduction au squash	<ul style="list-style-type: none"> • Modules multisports– Partie A – PNCE • Répondre aux exigences de Squash Canada comme indiqué dans le processus d'évaluation
Cours d'entraîneur intermédiaire	<ul style="list-style-type: none"> • Modules multisports – Parties A et B – PNCE • Répondre aux exigences de Squash Canada comme indiqué dans le processus d'évaluation
Compétition-développement	<ul style="list-style-type: none"> • Dév.- comp.- Prise de décisions éthiques (module en ligne) - PNCE • Gestion des conflits - PNCE • Diriger un sport sans dopage – PNCE • Répondre aux exigences de Squash Canada comme indiqué dans le processus d'évaluation
Niveaux 4 et 5	À déterminer



POLITIQUE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE D'ÉQUIVALENCES OU DE CERTIFICATION ACCÉLÉRÉE (Dès le 30 mai 2012)

Chacun des candidats possibles désirant déposer une demande d'équivalences ou de certification accélérée doit la faire par écrit à Squash Canada et y transmettre les renseignements suivants :

- **Exigences du PNCE remplies et vérifiées** (modules multisports)
- Être âgé d'au moins 19 ans
- Être un entraîneur professionnel à plein temps ou un joueur avec au moins 5 ans d'expérience comme entraîneur à plein temps dans un milieu professionnel ou de club
- **Lettre de présentation** – indiquant leur intention de faire une demande d'équivalences ou de certification accélérée et la confirmation que le candidat complètera toute formation et évaluation nécessaires et exigées par le groupe expert des entraîneurs de Squash Canada (formateurs de personnes-ressources ou évaluateurs).
- **Curriculum vitae ou portfolio** – indiquant les expériences de jeu, d'entraîneur et au professionnel du candidat
- **Relevés de notes de l'université/école** – si pertinent (certificat de réussite)
- **Documents de certification** – certification courante et passée (au Canada ou à l'étranger)
- **2 lettres de recommandation** – provenant d'une association de squash provinciale ou territoriale, d'une fédération nationale ou internationale, employés présents/anciens, étudiants ou parents
- **Membre en règle** – doit être un membre en règle de Squash Canada et de leur association de squash provinciale ou territoriale respective
- **Être un résident permanent ou un citoyen canadien**
- **Payer les frais exigés pour la certification** – \$ à déterminer

Envoyez votre demande à :

Directeur général, Squash Canada
Squash Canada
401 – 2197, promenade Riverside
Ottawa (Ontario) K1H 7X3

NOTES

1. Le candidat a la responsabilité de remettre toute l'information pertinente afin d'aider Squash Canada à prendre sa décision.
2. Lorsque la demande est reçue, Squash Canada avisera la personne et l'association de squash provinciale ou territoriale de son statut et de la décision finale quant aux équivalences et à la certification accélérée et à l'approbation finale pour la certification.
3. Squash Canada se réserve le droit de prendre les décisions suivantes avec les candidats potentiels :
 - a. Le candidat satisfait entièrement aux exigences de certification; la demande du candidat ou de certification est accordée
 - b. Le candidat satisfait partiellement aux exigences de certification; davantage de formation ou d'évaluation est nécessaire afin de pouvoir accorder la certification

- c. Le candidat ne satisfait pas aux exigences de certification; il est recommandé de suivre un cours certification approprié

Squash Canada entrera toute l'information pertinente dans Le Casier (banque de données de l'Association canadienne des entraîneurs).

JURY D'ÉVALUATION

Tous les candidats possibles pour l'obtention de la certification canadienne seront évalués par un jury d'évaluation qui comprend :

- Un membre du personnel de Squash Canada *ou un membre du Conseil d'administration de Squash Canada (à titre d'office)*
- (3 à 5) consultant des entraîneurs de Squash Canada, formateur de personnes-ressources ou entraîneur expert (ancien entraîneur national/entraîneurs qui ont pris part à l'élaboration du manuel spécifique au sport/de modules).

RÔLE ET RESPONSABILITÉ DU JURY D'ÉVALUATION (DU DÉBUT À LA FIN)

1. Le candidat dépose une demande à Squash Canada et remet son paiement ainsi que tous les documents nécessaires comme décrits dans la partie Demande d'équivalences ou de certification accélérée du présent document
2. Le personnel de Squash Canada étudie tous les documents nécessaires
3. Le jury d'évaluation étudie les documents (par conférence téléphonique) et détermine si le candidat :
 - a. Satisfait à toutes les exigences demandées pour obtenir les équivalences ou la certification accélérée
 - b. Nécessite d'autres informations (par une entrevue téléphonique) – afin de décider si le candidat a besoin de formation ou d'évaluation supplémentaires pour satisfaire aux standards de certification de Squash Canada ou s'il ne satisfait pas aux standards d'équivalences ou de certification accélérée indiqués dans la présente politique
4. Si le candidat doit avoir de la formation ou des évaluations supplémentaires, le jury d'évaluation déterminera les étapes à suivre afin d'obtenir la certification. Aussi, le jury d'évaluation nommera l'évaluateur de certification (formateur de personnes-ressources ou évaluateur) pour aider le candidat à obtenir sa certification
5. Lorsque le candidat satisfait à toutes les exigences pour les équivalences et la certification accélérée, Squash Canada avise le candidat et son association de squash provinciale/territoriale respective que la certification a été accordée.
6. Squash Canada entrera dans Le Casier (banque de données de l'Association canadienne des entraîneurs) toute l'information pertinente à être incluse dans le dossier du candidat.



POLITIQUES CONCERNANT LES ÉQUIVALENCES ET LA CERTIFICATION ACCÉLÉRÉE

SECTION A : ENTRAÎNEURS CANADIENS CERTIFIÉS SELON L'ANCIEN PNCE NÉCESSITANT DES ÉQUIVALENCES DANS LE NOUVEAU PNCE

Squash Canada reconnaîtra les entraîneurs préalablement certifiés avec l'ancien PNCE dans la nouvelle base de données du PNCE en utilisant le processus suivant :

ANCIENNE CERTIFICATION DU PNCE	ÉQUIVALENCES ACCORDÉES AVEC LE NOUVEAU SYSTÈME DE CERTIFICATION DU PNCE	ÉTAPES À SUIVRE POUR OBTENIR UNE ÉQUIVALENCE DANS LE NOUVEAU SYSTÈME DE CERTIFICATION DU PNCE
Niveau 1 – dûment certifié	<i>Instructeur de squash certifié</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir le formulaire de demande 2. Suivre le module Prise de décisions éthiques (doit être réussi)
Niveau 2 – dûment certifié	<i>Instructeur intermédiaire certifié et Entraîneur de club formé</i> <i>Pour être dûment certifié comme entraîneur de club (évalué) – le candidat doit également faire les étapes 4 et 5</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir le formulaire de demande 2. Terminer les cahiers d'exercices appropriés/mini-cours déterminé par le jury d'évaluation 3. Suivre le module Prise de décisions éthiques (doit être réussi) 4. Analyser la performance – détecter et corriger les erreurs en groupe ou individuellement 5. Soutien aux athlètes en entraînement – évaluation de la leçon intermédiaire en groupe ou individuellement
Niveau 3 – dûment certifié	<i>Entraîneur de club certifié et Entraîneur provincial formé</i> <i>Pour être dûment certifié comme entraîneur provincial (évalué) – le candidat doit également faire les étapes 3 et 4 et réussir l'étape 5</i>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Remplir le formulaire de demande 2. Terminer les cahiers d'exercices appropriés/mini-cours déterminé par le jury d'évaluation 3. Planification d'une séance d'entraînement – séance d'entraînement (écrit) 4. Élaboration d'un programme sportif – plan annuel d'entraînement (écrit) 5. Modules multisports Comp.-dév. – évaluations en ligne

Tous les entraîneurs qui font une demande sont responsables de payer les frais applicables pour payer les documents de référence, le cahier d'exercices de l'entraîneur et les outils d'évaluation de Squash Canada de 50 \$ + les frais de l'évaluateur (25 à 35 \$) de l'heure.

SECTION B : ENTRAÎNEURS CERTIFIÉS À L'ÉTRANGER ET TRAVAILLANT AU CANADA

Squash Canada permettra aux entraîneurs certifiés à l'étranger d'obtenir l'équivalent de la certification de Squash Canada si le candidat répond aux critères suivants :

1. Satisfaire aux exigences décrites dans la section Demande d'équivalences ou de certification accélérée de la présente politique
2. Le candidat compte au moins 5 ans d'expérience comme entraîneur à plein temps dans un milieu professionnel ou un club
3. Satisfaire aux exigences requises par le PNCE : prise de décision éthique (PNCE – en ligne) + Gestion des conflits, Diriger un sport sans dopage (pour les certifications d'entraîneur provincial/Compétition-développement)
4. Les candidats devront accepter d'être évalués dans un domaine précis si jugé nécessaire par le jury d'évaluation, pour que l'équivalence leur soit accordée

TABLEAU DES ÉQUIVALENCES – ENTRAÎNEURS ÉTRANGERS

Squash Canada reconnaîtra les entraîneurs ayant obtenu une certification d'entraîneur à l'étranger. Voici les certifications reconnues par Squash Canada : England Squash, Australian Squash, European Squash Federation, Asian Squash Federation. Squash Canada pourrait prendre en considération la certification d'une autre fédération internationale au cas par cas, pourvu que tous les documents nécessaires soient fournis (par exemple, cours suivis et description, nombre d'heures de formation, procédures d'évaluation).

Certification internationale – certification selon l'ancien système de niveaux, avant le 31 décembre 2002

CERTIFICATION INTERNATIONALE (NIVEAUX)	RECONNUE PAR SQUASH CANADA
Niveau 1	Instructeur de Squash Canada – Certifié
Niveau 2	Instructeur intermédiaire de Squash Canada – Certifié
Niveau 3	Entraîneur de clubs de Squash Canada – Certifié
Niveau 4 et 5	Entraîneur provincial de Squash Canada - Certifié

Certification internationale – après le 1^{er} janvier 2003

CERTIFICATION INTERNATIONALE (NIVEAUX)	RECONNUE PAR SQUASH CANADA
Niveau 1	Instructeur de Squash Canada - Certifié
Niveau 2	Entraîneur de clubs de Squash Canada - Certifié
Niveau 3	Entraîneur provincial de Squash Canada – Certifié
Niveau 4 et 5	Entraîneur provincial de Squash Canada Certifié et <i>candidat pouvant faire une demande pour de certification dans le contexte compétition-développement avancée du PNCE à l'INFE (ancien programme de niveau 4 et 5)</i>

NOTE : pour être en mesure d'obtenir l'équivalence internationale, le candidat doit satisfaire aux exigences minimums du PNCE que l'on retrouve en ligne et qui sont associées au niveau certification demandé :

- **Compétition-développement – prise de décisions éthiques** (module en ligne) – PNCE
- **Gestion des conflits** – PNCE
- **Diriger un sport sans dopage** – PNCE

SECTION C : CERTIFICATION D'ENTRAÎNEURS ITINÉRANTS ÉTRANGERS POUR DES JOUEURS DE NIVEAU INTERNATIONAL ET D'ENTRAÎNEURS NON-CERTIFIÉS

PROCESSUS D'ADMISSIBILITÉ ET DE CERTIFICATION

L'objectif de la désignation d'entraîneur itinérant étranger est de pouvoir reconnaître le succès des joueurs de niveau international et des personnes qui démontrent des connaissances pratiques comme entraîneur sans avoir de certification, mais qui voudraient soutenir et offrir un leadership aux athlètes de l'équipe nationale de Squash Canada. Squash Canada reconnaîtra l'expérience de joueur et d'entraîneur et les connaissances acquises par les joueurs de niveau international qui sont eux-mêmes en mesure de former des joueurs de niveau international au Canada.

Les candidats qui désirent faire une demande de **certification d'entraîneurs itinérants étrangers et obtenir la désignation comme entraîneur provincial certifié (contexte Comp.-Dév.)** doivent satisfaire aux exigences d'admissibilité décrites dans les sections A ou B. Les candidats doivent être approuvés par le jury d'évaluation afin d'obtenir la certification.

i. Joueur étranger (doit atteindre au moins 1 standard pour être pris en considération)

1. Avoir terminé au top 30 PSA ou au top 20 WSA
2. Avoir représenté le Canada ou une autre fédération nationale aux Championnats du monde seniors par équipe et avoir terminé au top 6
3. Avoir terminé au top 16 lors d'un événement masculin ou féminin aux Championnats du monde ouverts ou avoir remporté une médaille aux Jeux du Commonwealth – en simple

ii. Expérience comme entraîneur étranger (doit atteindre au moins 1 standard pour être pris en considération)

1. Être responsable d'une équipe nationale de niveau senior (Entraîneur-chef) à un championnat du monde avec un Top 6 ou mieux
2. Clairement démontrer un bon rendement antérieur comme entraîneur de haute performance qui a développé ou entraîné des joueurs à un standard international élevé (Top 30 PSA ou Top 20 WSA) pour plus de dix ans à temps plein
3. Entraîner un joueur à un Top 4 des Championnats du monde en individuel, Top 8 des Championnats du monde ouvert ou une médaille aux Jeux du Commonwealth en simple

NOTE : les candidats qui ne satisfont pas à ces exigences peuvent tout de même faire une demande pour être pris en considération et le jury d'évaluation de Squash Canada se réserve le droit d'accepter un joueur, au cas par cas, s'il démontre clairement, ses compétences en tant qu'entraîneur étranger capable d'améliorer le programme haute performance de Squash Canada.

Une fois que le candidat a été accepté pour la désignation Entraîneur itinérant étranger, il devra accomplir ce qui suit afin d'obtenir la certification :

1. **Suivre un cours de certification accéléré** (mini-cours conçu pour les candidats) qui donne un aperçu des éléments essentiels du système canadien de certification et qui façonne le curriculum de l'Entraîneur itinérant étranger pour qu'il s'adapte aux besoins haute performance des candidats.
2. Suivre les modules en ligne du PNCE qui sont exigés – Suite compétition-développement :
 - a. **Comp.-développement Prises de décisions éthiques** (module en ligne) – PNCE
 - a. **Gestion des conflits** – PNCE
 - b. **Diriger un sport sans dopage** – PNCE
3. (*OPTIONNEL – à la discrétion du jury d'évaluation*) Ne faire **qu'une seule** exigence propre au sport (évaluations) :
 - a. **Plan annuel d'entraînement** – le candidat présente un plan annuel d'entraînement

- b. **Planification d'une séance d'entraînement** – le candidat présente des méthodes d'évaluation pour tous les facteurs de performance, des exemples de feuilles de planification de microcycle pour chacune des étapes de l'entraînement et des exemples de séances d'entraînement pour tous les facteurs de performance, de même qu'un plan d'action en cas d'urgence
- c. **Gestion de programme** – le candidat remet une liste de vérification pour l'organisation et la gestion d'un voyage d'un groupe de juniors se rendant à un événement d'équipe ou à des championnats, accompagnée d'une note de service pour les parents ou tuteurs

SECTION D : PROGRAMME DE CERTIFICATION ACCÉLÉRÉE POUR LES JOUEURS ET LES ENTRAÎNEURS NON-CERTIFIÉS

Le programme de certification accélérée donne la possibilité aux entraîneurs et aux joueurs d'expérience d'avoir accès au programme de certification des entraîneurs de Squash Canada. C'est ce que l'on appelle souvent « Challenging ». Selon les qualifications des candidats, Squash Canada accélérera le processus d'accès des candidats au programme de certification compétition-développement. Les candidats n'auront pas à passer par le processus de certification au niveau d'entrée, toutefois, les candidats doivent satisfaire à toutes les exigences d'évaluation de la certification qu'ils tentent d'obtenir.

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au programme de certification accélérée de Squash Canada, un candidat doit avoir les caractéristiques suivantes :

Pour les joueurs sans certification: (Minimum d'un standard)

- Membre, actuel ou ancien, de l'équipe nationale de Squash Canada (Senior) pour plus de 3 ans
- Avoir atteint le top 100 PSA ou le top 70 WISPA
- Être nommé pour l'octroi de brevets du Programme d'aide aux athlètes pour Sport Canada (SR1/SR2/SR/C1)

Pour les entraîneurs non certifiés:

- Les entraîneurs avec un bon rendement dans le développement d'athlètes au pays et à l'étranger peuvent faire une demande de certification accélérée, au cas par cas. Le jury d'évaluation de Squash Canada tiendra compte des points suivants :
 - Le nombre d'années à plein temps que le candidat a été entraîneur
 - Les athlètes que le candidat a développés et le niveau auquel il a été entraîneur
 - L'historique de jeu de l'entraîneur
 - La capacité du candidat à atteindre des niveaux de certification plus élevés ou à entraîner des équipes aux niveaux national ou provincial

PROCESSUS DE CERTIFICATION

1. Toute personne désirant faire une demande de certification accélérée peut le faire par écrit à Squash Canada et payer les frais applicables directement à Squash Canada
2. Le jury d'évaluation décidera si le candidat est approuvé ou non en se basant sur ses qualifications
3. Les candidats acceptés s'inscriront au cours relié à la certification obtenue et recevront une formation (présence obligatoire à 100 %); Squash Canada nommera un formateur et un évaluateur pour donner la formation au candidat et pour faire l'évaluation
4. Les candidats de la certification accélérée doivent satisfaire aux exigences afin d'obtenir la certification :

Certification d'entraîneur provincial ou compétition-développement
<ul style="list-style-type: none">• Compléter le cahier d'exercices et assister au weekend de formation (présence 100 %)• Exigence du PNCE : faire le module Prises de décisions éthiques• Exigence du PNCE: faire le module Gestion des conflits• Exigence du PNCE: faire le module Diriger un sport sans dopage• Compétence : Planifier une séance d'entraînement – Planifier une séance d'entraînement (écrit)• Compétence : Élaboration d'un programme sportif – Plan annuel d'entraînement (écrit)• Compétence : Gestion de programme (écrit)

5. Une fois que le candidat a reçu sa formation, il sera évalué pour la certification pour laquelle il a fait une demande. Si le candidat ne satisfait pas aux exigences de certification, l'évaluateur recommandera une formation ou une évaluation supplémentaire avant de lui accorder la certification.
6. Une fois que le candidat a obtenu sa certification, le candidat ainsi que son association provinciale et territoriale de squash respective seront avisés que la certification est accordée
7. Squash Canada transmettra l'information appropriée à l'Association canadienne des entraîneurs pour qu'elle soit entrée dans Le Casier.

PROCÉDURE À SUIVRE APRÈS LES ÉQUIVALENCES ET LA CERTIFICATION ACCÉLÉRÉE ACCORDÉES

Squash Canada rassemblera toute l'information et le matériel appropriés, et les soumettra au Casier (la banque de données de l'Association canadienne des entraîneurs) afin de s'assurer que la certification est créditée au dossier du candidat.